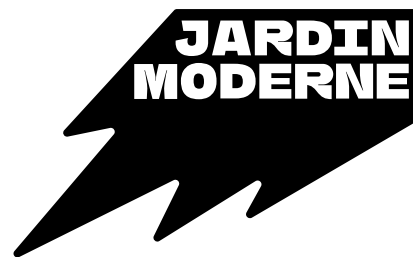


FORMATION 2024-2025



COMPRENDRE LA RÉGLEMENTATION ET FORMALISER LES CONTRATS DU SPECTACLE VIVANT

Durée

14h sur 2 jours

→ Nous annonçons sur notre [site Internet](#) les dates des sessions programmées tout au long de l'année

Tarif

700€

→ Des [dispositifs de financements](#) sont possibles. Nous consulter pour les modalités.

S'inscrire

Cliquez sur [ce lien](#)

Plus d'informations

- Le [règlement intérieur, les conditions de vente et les modalités pratiques](#)
- Découvrir les [autres formations proposées](#)
- Le calendrier des [sessions annoncées](#)

Taux de satisfaction

100% des stagiaires 2023-2024 ayant répondu à notre enquête sont satisfait-e-s de cette formation.

Produire un spectacle demande de connaître l'environnement juridique et les différentes obligations et responsabilités de chaque acteur-riche de la filière pour conclure et formaliser le contrat adapté.

Public

Administrateur-trice-s de production, chargé-e-s d'administration, chargé-e-s de production, assistant-e-s de production, collaborateur-trice-s d'un service administratif d'une entreprise de spectacle, agent-e-s de collectivités.

Formatrice

Durant de nombreuses années, **Aurélie Rioual** a bénéficié d'une expérience en tant qu'administratrice de scènes de musiques actuelles labellisées (La Lune des Pirates à Amiens, L'Echonova à Vannes, puis l'Antipode à Rennes). Elle est également consultante, formatrice dans le domaine du spectacle vivant (réglementation, gestion, social...) et intervenante dans l'accompagnement à la gestion des risques psychosociaux.

Prérequis

Toute personne amené-e à rédiger ou gérer des contrats.

Objectifs

- ▶ Comprendre le cadre juridique du spectacle vivant.
- ▶ Appréhender la réglementation applicable aux activités du spectacle vivant.
- ▶ Identifier les catégories de contrats d'engagement et commerciaux, ainsi que les principes généraux pour formaliser le contrat adapté.

Contenus

- ▶ Le cadre réglementaire de la production et de l'organisation de spectacles vivants :
 - Le cadre légal (les entrepreneur·euse·s de spectacles, la licence, les spectacles occasionnels, le GUSO).
 - L'entrepreneur·euse de spectacles employeur·euse (droit du travail, conventions collectives, obligations liées à l'embauche des salarié·e·s).
 - Les spécificités liées à l'engagement des artistes et des technicien·ne·s (contrat, rémunération, régime de l'intermittence).
- ▶ Les contrats du spectacle :
 - Généralités sur les contrats et relations contractuelles dans la filière du spectacle vivant.
 - Le contrat d'engagement.
 - Le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle.
 - Le contrat de coréalisation.
 - Le contrat de coproduction.

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques, d'études de cas collectives et d'échanges d'expériences.

Modalités d'évaluations

Les participant·e·s répondent à un questionnaire afin d'évaluer les connaissances acquises au cours de la session.

Matériel recommandé

Pas de matériel nécessaire.

Mise à jour : 26/06/2024

Accessibilité

Vous êtes en situation de handicap ou rencontrez des problématiques de santé nécessitant l'adaptation d'une formation ?

Contactez Michel Audouard, référent handicap :
michel@jardinmoderne.org
02 85 29 30 07

Contacts

→ Gaëlle Haslé, assistante formation :
contact.formation@jardinmoderne.org
02 85 29 30 09

→ Gaël Cordon, coordinateur formation & référent pédagogique :
formation@jardinmoderne.org
02 99 14 24 13

Le Jardin Moderne, 11 rue du Manoir de Servigné 35000 RENNES
02 99 14 04 68 - www.jardinmoderne.org
SIRET 419 541 719 00011 / APE 9001 Z

Le Jardin Moderne est un organisme de formations enregistré sous le numéro 53 35 08308 35.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.